

Action DPC n°48331900004

Diagnostic des troubles du sommeil : la polygraphie ventilatoire, de l'installation à l'interprétation

Objectifs

Intégrer les règles de codage analytique et d'interprétation des données d'un enregistrement polygraphique afin de diagnostiquer et de traiter les troubles du sommeil.

Prérequis

Aucun

Programme :

- Rappeler la physiologie du sommeil,
- Identifier les différents troubles du sommeil,
- Mener une consultation sommeil,
- Pratiquer le branchement des capteurs d'une polygraphie,
- Reconnaître les différents événements respiratoires selon la classification de l'AASM,
- Analyser les données brutes d'une polygraphie,
- Interpréter le rapport de polygraphie à partir des données analysées,
- Détecter la sévérité d'un Syndrome d'Apnées-Hypopnées Obstructives du Sommeil (SAHOS) en fonction de son Index d'Apnées-Hypopnées (IAH) et des pathologies associées,
- Déterminer la conduite à tenir en fonction des résultats de la polygraphie,
- Utiliser les documents nécessaires à la prescription et au renouvellement de la prise en charge du SAHOS par Pression Positive Continue (PPC).

Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance de temps de présentation, d'échanges et de retours d'expériences, à partir d'ateliers pratiques, cas cliniques, et l'utilisation de documents applicables (PPT et PDF).

Questionnaires d'évaluation

- Des pratiques professionnelles en amont de la formation afin de permettre d'évaluer le niveau de connaissance,
- Des acquis à chaud et à froid afin d'auto-évaluer l'apprentissage des participants,
- De la satisfaction afin de vérifier l'indice de satisfaction des participants et l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Intervenants

- Médecins diplômés du DIU du Sommeil « Le Sommeil et sa Pathologie »
- Techniciens du Sommeil diplômés du DU « Les technologies du Sommeil et de la Vigilance »

Dates et lieux des formations 1 journée de l'année 2019

Formations 1 journée (8h)

- 12/01 : Caen
- 26/01 : Lyon
- 09/03 : Valence
- 27/04 : Marseille

Les sessions de formations seront constituées de cours et échanges le matin et d'ateliers pratiques et diagnostiques

Public concerné Médecins

Nombre de participants
50 maximum

Nombre d'heures
Formations de 8 heures

Frais de participation
Programme 100% pris en charge par l'ANDPC si votre budget n'est pas consommé soit 760€.

Indemnisation ANDPC
Vous recevrez une indemnisation selon le barème de votre profession
Médecins : 45€ x nombre d'heures de formation